

**COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 AVRIL 2014**

SALLE DES FETES DE TERRASSON LAVILLEDIEU

Ordre du jour

- ✚ Installation du Conseil Communautaire
- ✚ Élection du Président
- ✚ Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
- ✚ Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
- ✚ Désignation dans les organismes extérieurs : CIAS, SIRTOM de Brive, SMCTOM de Thiviers, Syndicat Vallée Vézère, Pays Périgord Noir, CNAS.

- ✚ Questions diverses

- Modification statutaire du SIRTOM de Brive

PRÉSENTS : Titulaires :

Didier CLERJOUX, Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Régine ANGLARD, Pierre DELMON, Bernard BEAUDRY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS Titulaires : Dominique DURUY, Camille GÉRAUD, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 il est procédé à l'élection d'un(e) secrétaire de séance. Monsieur Didier CLERJOUX se propose et est élu à l'unanimité.

Délibération n° N° 2014/034/5.1: Élection du Président

En application de l'article L 5211-9 du CGCT, la séance au cours de laquelle est élu le Président de la Communauté est présidée par le plus âgé des membres du nouveau Conseil Communautaire jusqu'à l'élection du nouveau président.

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, Monsieur Roger LAROUQUIE, doyen d'âge des membres du Conseil Communautaire a pris la présidence. Il constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L5211-1 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application de l'article L5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a procédé à l'appel à candidature.

Deux membres du Conseil Communautaire ont fait acte de candidature :

M. Serge EYMARD

M. Dominique BOUSQUET

Suite à cela, il a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	61
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

Ont obtenu :

Monsieur Dominique BOUSQUET : **33 voix**

Monsieur Serge EYMARD : **27 voix**

Monsieur Dominique BOUSQUET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

✚ Délibération n° N° 2014/035/5.1: Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.5211-10 du CGCT, le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le Conseil Communautaire détermine le nombre des Vice-Présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. Cependant, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 10 (dix) et le nombre d'autres membres du Bureau à 8 (huit)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer à 10 le nombre de Vice-Présidents et à 8 le nombre des autres membres du bureau.

✚ Délibération n° 2014/036/5.1: Élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que le Président.

1 / Élection du Premier Vice-Président :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Premier Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Pierre DELMON : **60 voix**

Monsieur Pierre DELMON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

2 / Élection du Deuxième Vice-Président :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Deuxième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Serge PÉDENON : **60 voix**

Monsieur Serge PÉDENON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3 / Élection du Troisième Vice-Président :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Troisième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Roland MOULINIER : **60 voix**

Monsieur Roland MOULINIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4 / Élection du Quatrième Vice-Président :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Quatrième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Madame Nadine ÉLOI : **60 voix**

Madame Nadine ÉLOI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

5 / Élection du Cinquième Vice-Président :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Jean BOUSQUET : **60 voix**

Monsieur Jean BOUSQUET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

6 / Élection du Sixième Vice-Président :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Sixième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Serge EYMARD : **60 voix**

Monsieur Serge EYMARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

7 / Élection du Septième Vice-Président

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Septième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Gérard DEBET : **60 voix**

Monsieur Gérard DEBET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

8 / Élection du Huitième Vice-Président

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Huitième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Claude SAUTIER : **60 voix**

Monsieur Claude SAUTIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

9 / Élection du Neuvième Vice-Président

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Neuvième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Madame Isabelle DUPUY: **60 voix**

Madame Isabelle DUPUY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Neuvième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

10 / Élection du Dixième Vice-Président

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection du Dixième Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

A obtenu Monsieur Michel LAPOUGE : **60 voix**

Monsieur Michel LAPOUGE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Dixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

11 / Élection des huit autres membres du Bureau :

Il a, ensuite, été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSQUET à l'élection des huit autres membres du bureau.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	60
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

Ont obtenu Mme Sabine MALARD, M.M. Francis VALADE, Yves MOREAU, Laurent DELAGE, Bertrand CAGNIART, Roger LAROUQUIE, Frédéric GAUTHIER, Dominique DURAND : **60 voix**

Les délégués dénommés ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés membres du Bureau et ont été immédiatement installés.

 **Délibération n° 2014/037/5.3.2 : Désignation des délégués au Conseil d'Administration du CIAS**

Monsieur le Président explique que le C.I.A.S. est un établissement public administratif et dispose de la personnalité juridique distincte de l'E.P.C.I. dont il relève. Il est géré par un conseil d'administration qui définit les actions à mener et met en œuvre les missions qui ont été confiées au C.I.A.S. à l'échelle du territoire.

Le Président rappelle que le C.I.A.S. est présidé par le Président de l'E.P.C.I. et qu'outre son Président, le conseil d'administration comprend :

- 8 à 16 membres titulaires, élus en son sein par le conseil communautaire de la communauté de communes au scrutin majoritaire ;
- 8 à 16 membres nommés par le Président de l'E.P.C.I., non membres du conseil délibérant et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire réuni le 13 janvier 2014 à fixer à 16, le nombre de membres titulaires élus (8) et personnes nommées (8).

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire une liste de membres qu'il souhaite pour représenter la communauté de communes au conseil d'administration du C.I.A.S. et la liste des personnes qu'il a nommées.

Liste des membres élus/nommés :

Élus	Nommés
Gérard DEBET	Christian ROULLAND
Dominique DURAND	Bernard MATHIEU
Arlette VERDIER	Michel JOFFRE
Jean BOUSQUET	Josette SIGALAS
Claude MALAURIE	Jeannette CAPITAINE
Régine ANGLARD	Iannick PÉNICHON
Isabelle COMBESCOT	Françoise CHAUVET
Daniel BOUTOT	Jeannette BERTRAND

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n° 2014/038/5.3.1: Désignation des délégués au SIRTOM de Brive

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive au 15 avril 2014 modifiant le périmètre du SIRTOM et approuvant les nouvelles modalités de répartition des sièges au sein du Comité Syndical.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est en représentation substitution pour les communes de Châtres, Chavagnac, Condat sur Vézère, Grèzes, La Cassagne, Ladornac, La Feuillade, Pazayac, Saint-Rabier et Terrasson-Lavilledieu.

Il indique que le SIRTOM est administré par un comité composé de délégués élus par les E.P.C.I. membres, ces délégués pouvant être choisis parmi les conseillers municipaux des communes composant l'E.P.C.I. Le nombre de ces délégués est égal au nombre de délégués que pourrait avoir chaque commune de l'E.P.C.I. prise individuellement.

En application des statuts, Monsieur le Président indique le nombre de délégués devant être nommés par le Conseil Communautaire sur proposition des conseils municipaux des communes concernées :

Commune	Nombre délégués	Titulaire	Suppléant
CHÂTRES	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Gérard VENARD	M. Michel GRANGER
CHAVAGNAC	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Alain TAVET	M. Jean-Claude SERRE
CONDAT SUR VÉZÈRE	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	Mme Isabelle SEGUY	M. Jean-Claude GRASSI
GRÈZES	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Jean-Claude LAVAL	M. Jean-Marie CHANQUOI
LA CASSAGNE	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Laurent DELMAS	M. Vincent BOISSARIE
LADORNAC	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Philippe VIEILLEFOSSE	Mme Corinne REGNIER
LA FEUILLADE	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Jean-Jacques LARENA	M. Daniel BARIL
PAZAYAC	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Jean-Jacques DUMONTET	M. Bernard CESSAT
SAINT-RABIER	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	M. Jean-Claude CHEVAL	M. Mathieu CHEDEVILLE
TERRASSON-LAVILLEDIEU	4 délégués titulaires	M. Jean BOUSQUET M. Romain VEYSSET M. Fabien JAUBERT Mme Cordula KRAUTER	

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2014/039/5.3.1: Désignation des délégués au SMCTOM de Thiviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence communautaire collective, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Hautefort au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort par la fusion des communautés de communes du Terrassonnais, de Causses et Vézère et du Pays de Hautefort ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux, et des membres du Conseil Communautaire.

En application des statuts, Monsieur le Président indique que chaque commune est représentée au sein du Comité Syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ces délégués sont nommés par le Conseil Communautaire sur proposition des conseils municipaux des communes concernées :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BADEFOLS D'ANS	Jean-Patrick BOCQUILLON	Gérard DEBET
	Evelyne COLLIN	Jean-Pierre BOSCHE
BOISSEUILH	Amandine DUCHEYRON	LEFEBVRE Patrick
	Daniel MOUTY	KRAVTCHENKO Thierry
CHOURGNAC	Blandine CLUZEAU	Michel JOFFRE
	Catherine SALOMON	Patricia FLAGEAT
COUBJOURS	Jean-Stéphane KULIK	Jean-Luc NEDEAU
	Bernard DURAND	Jean-Marie CHAMPAGNE
GRANGES D'ANS	Michel MONTAGNAC	Dominique GIRAULT
	Michel LACHAUD	Bernard BONIS
HAUTEFORT	Mme ELOI Nadine	Mme GRANDCOIN Danièle
	Mme FORT Sylvette	Mme BINETRUY-MEYER Nadine
LA CHAPELLE SAINT JEAN	M. ROUSSEAU Alain	Mme DEBEST Christiane
	Mme DESVAUX Rolande	M. GARGAUD Didier
NAILHAC	M. BOUTOT Christian	Mme SAINT-JAL Claudine
	M. KEIFLIN Robert	M. ABRIAT René
SAINTE EULALIE D'ANS	M. COSSART Jean-Claude	M. FLEYRAT COUSTILLAS Christian
	M. BIGOT Jean-Pierre	M. PETIT Emmanuel
SAINTE TRIE	Laurent MONTEIL	Sébastien THIBART
	Claude TURBANT	Gérard ROUBINET
TEILLOTS	Michel LAPOUGE	Marie-Claude FOUGEYROLLAS
	Daniel FABRE	José-Louis JEANNIN
TEMPLE LAGUYON	François GUIDONI	Philippe TEISSIER
	Jean-Marie SANCHEZ	Robert SIMON PROST
TOURTOIRAC	Jean-Marie LOURS	Alain PERRIER
	Alain MASI	Dominique DURAND

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n° 2014/040/5.3.1: Désignation des délégués au Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne

Vu la compétence « entretien des berges des cours d'eau : Vézère, Coly, Elle » exercée par la Communauté de Communes du Terrassonnais et reprise pour ce même territoire dans les statuts de la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'adhésion de la communauté de communes pour les communes de La Feuillade, Pazayac, Condat sur Vézère et Terrasson-Lavilledieu au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne.

Vu les statuts dudit Syndicat Mixte et notamment son article 6, composition du Conseil Syndical.

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune concernée.

Sur proposition des communes :

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
LA FEUILLADE	Serge EYMARD	Jean-Jacques LARENA
PAZAYAC	Jean-Jacques DUMONTET	Michel MEYNARD
CONDAT SUR VÉZÈRE	Guy COUPLÉ	Denis DIRONDE
TERRASSON-LAVILLEDIEU	Jean-Pierre JACQUINET	Bernard BEAUDRY

ADOPTÉE à l'unanimité

✚ Délibération n° 2014/041/5.3.6 : Désignation des délégués à l'Association Pays Périgord Noir

Vu la compétence communautaire « participation à la constitution des pays et à la mise en œuvre de la politique des pays »,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes à la démarche Pays Périgord Noir,

Vu les statuts de l'association « Pays Périgord Noir »,

Vu le renouvellement des membres du Conseil Communautaire,

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de nommer 2 représentants pour siéger au sein de l'association porteuse du Pays dont 1 siègera au Conseil d'Administration. Il est à noter que la commune de Terrasson-Lavilledieu, comme toute commune de plus de 5 000 habitants, aura également 2 délégués.

Monsieur le Président propose de nommer :

- Monsieur Dominique BOUSQUET pour siéger au Conseil d'Administration
- Madame Nadine ÉLOI en tant que deuxième représentant

ADOPTÉE à l'unanimité

✚ Délibération n° 2014/042/5.3.6: Désignation des délégués au C.N.A.S.

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales

Vu le renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes,

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'élire un délégué représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale. Il propose : Monsieur Gérard DEBET

ADOPTÉE à l'unanimité

✚ Délibération n°2014/043/5.7.1: Modification statutaire du SIRTOM de Brive : Avis sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Brive

Le Comité Syndical du SIRTOM de Brive s'est prononcé favorablement le 6 mars 2014 à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Brive.

En conséquence et conformément à l'article L5211-20 du CGCT, chaque collectivité adhérente au SIRTOM doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Monsieur le Président propose de délibérer sur cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Secrétaire,

Le Président,

Didier CLERJOUX.

Dominique BOUSQUET.